



## Divorcé mon ex femme réclame des ariérés d'indexation de la pension

Par **steflo**, le **26/04/2008** à **10:04**

bonjour cette semaine j ai reçu un recommandé de mon ex qui me réclame des ariérés d'indexation de la pension alimentaire selon l'indice de l'insee alors que nous avons convenu d'un commun accord de ne pas augmenter cette pension vu que je prenais en compte d'autres frais beaucoup plus honorables. Celle-ci me réclame 360 euros à payer sous 8 jours alors que les chèques en plus de celui de la pension alimentaire que je lui ai fait ces 5 dernières années s'élève à 1500 euros cette somme comprend les frais de scolarité et le paiement de la cantine scolaire suis-je obligé de lui payer ses 360 euros si oui suis-je obligé de le faire sous 8 jours ou puis-je étaler le paiement en 10 fois. Sur mon divorce j'ai stipulé que je prenais en charge les frais de scolarité elle me dit que cela comprend l'inscription, la cantine, les vêtements de sport pour l'école et toutes les fournitures scolaires et frais liés à la scolarité alors qu'un avocat m'a dit que les frais de scolarité étaient uniquement les frais d'inscription à l'école et que la cantine était à payer par le parent qui voulait que l'enfant mange à la cantine qui a raison que dois-je payer. Ensuite a-t-elle le droit de téléphoner à mon fils lorsqu'il est en visite chez moi comme elle le veut ou puis-je lui interdire de téléphoner chez moi pendant cette période de visite. Pouvez-vous également me donner les dates exactes des vacances juillet août sachant que j'ai mon fils au mois de juillet quand dois-je aller le chercher et quand dois-je le ramener  
MERCI BEAUCOUP J'ATTEND AVEC IMPATIENCE VOTRE REPONSE CAR LA JE SUIS DANS UNE GROSSE GALÈRE ET JE N'EN VOIT PAS LA FIN

Par **ly31**, le **26/04/2008** à **12:48**

Bonjour,

Qu'elle est sur votre ordonnance de divorce, la précision concernant les vacances scolaires ?  
??

A vous lire

ly31

Par **steflo**, le **26/04/2008** à **15:12**

La précision est première moitié année paire deuxième moitié année impaire  
merci

Par **ly31**, le **26/04/2008** à **17:41**

Bonjour,

A quelle zone scolaire appartiennent vos enfants, zone A, B ou C ???

A vous lire

ly31